

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre association comptabilise des subventions de fonctionnement, tel que décrit en page 3 de l'annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés du rattachement des subventions d'exploitation perçues par l'association aux actions menées en 2011 et avons vérifié que les fonds ont été globalement utilisés à la date d'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

ALENCON, le 16 Mai 2012
Commissaire aux comptes
IN EXTENSO SOCOGEC

Sébastien RETAUX



In Extenso

ORNE DEVELOPPEMENT

25 Boulevard de Strasbourg

61000 - ALENCON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2011

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels d'ORNE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

ORNE DEVELOPPEMENT - Bilan au 31 Décembre 2011

ACTIF	exercice 2011			2010
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	65 425,83	63 739,45	1 686,38	1 609,29
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles	117 628,18	112 876,18	4 752,00	12 339,90
Immobilisation en cours				
Immobilisations financières :				
Titres de participation				
Titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 250,00		1 250,00	1 000,00
TOTAL I	184 304,01	176 615,63	7 688,38	14 949,19
<u>ACTIE CIRCULANT</u>				
Créances usagers et comptes rattachés	3 071,70		3 071,70	2 752,73
Autres créances	78 174,00		78 174,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	790 841,42		790 841,42	730 380,08
Disponibilités	63 734,06		63 734,06	154 924,56
TOTAL II	935 821,18		935 821,18	888 057,37
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	3 872,13		3 872,13	6 170,12
TOTAL GENERAL	1 123 997,32	176 615,63	947 381,69	909 176,68

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

PASSIF	exercices	2011	2010
Fonds propres :			
Fonds associatifs		170 539,99	170 539,99
Réserves			
Report à nouveau		387 535,29	357 246,29
Résultat de l'exercice		11 981,40	30 289,00
TOTAL I		570 056,68	558 075,28
Provisions pour risques		0,00	0,00
Provision pour IDR		223 140,00	205 653,00
TOTAL II		223 140,00	205 653,00
Fonds dédié s/subv de fonctionnement			
TOTAL III		0,00	0,00
Dettes :			
Emprunts			
Fournisseurs et comptes rattachés		42 494,75	16 679,02
Fournisseur immobilisation			
Dettes fiscales et sociales		111 690,26	111 038,75
Autres dettes		0,00	17 730,93
TOTAL IV		154 185,01	145 448,70
Produits constatés d'avance			
TOTAL GENERAL		947 381,69	909 176,98

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ORNE DEVELOPPEMENT - Compte de résultat au 31 Décembre 2011

COMPTE DE RESULTAT	2011	2010
Produits d'exploitation :		
Subvention d'exploitation CDC et Communes	12 228,00	12 488,00
Subventions d'exploitation CG	716 500,00	716 500,00
Subventions Missions CG - Dévelop. entreprises et territoires	35 393,82	35 407,04
Subventions Missions CG - Attractivité implantation	47 622,90	46 057,49
Subventions Missions CG - Filière et compétitivité	7 377,93	6 841,47
Subventions Missions CG - Promotion et communication	106 282,73	93 509,97
Subventions Missions CG - International coopération et export	24 822,62	21 953,10
Cotisations des adhérents	14 750,00	12 920,00
Produits divers de gestion courante	2 386,00	
Transfert de charges	15 534,45	2 115,73
TOTAL I	982 898,45	947 792,80
Charges d'exploitation :		
Achats non stockés	12 983,92	13 038,98
Locations et charges locatives	43 368,86	43 434,59
Autres services extérieurs	290 823,64	257 428,79
Impôts, taxes et versements assimilés	37 886,77	36 314,23
Rémunération du personnel	384 146,99	365 342,87
Charges sociales	183 792,08	170 104,30
Autres charges de gestion courante	0,00	270,20
Dotations amortissement, prov. D'exploitation	26 248,05	34 865,00
Engagement sur fonds dédié subvention		
Subventions à reverser		
TOTAL II	979 250,31	920 798,96
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 648,14	26 993,84
Produits financiers :		
Produits de participations		
Revenus de prêts		
Revenus de valeurs mobilières		
Produits sur cessions de V.M.P	10 461,34	4 081,16
Reprise amortissement.Provisions financières		
TOTAL III	10 461,34	4 081,16

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ORNE DEVELOPPEMENT - Compte de résultat au 31 Décembre 2011

COMPTE DE RESULTAT	2011	2010
Charges financières :		
Charges d'intérêts	2 128,08	
Charges nettes sur cessions de V.M.P		
Dotations Amort. Provisions financières		
TOTAL IV	2 128,08	0,00
RÉSULTAT COURANT (I+III-II-IV)	11 981,40	31 075,00
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		
Cessions d'actifs	0,00	0,00
Reprise sur engagement fonds dédiés	0,00	0,00
Transfert de charges exceptionnelles		
TOTAL V	0,00	0,00
Charges exceptionnelles :		
Sur opération de gestion	0,00	0,00
Cessions d'actif	0,00	0,00
Dotation aux provisions pour risques et charges except	0,00	0,00
TOTAL VI	0,00	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VII)		786,00
RÉSULTAT NET (I+III+V-II-IV-VI-VII)	11 981,40	30 289,00

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Produits	2011	2010
Bénévolat		
Prestations en nature		0,00
Dons en nature		
Total des produits	0,00	0,00
Charges	2011	2010
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		0,00
Personnel bénévole		
Total des Charges	0,00	0,00

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Association : ORNE DEVELOPPEMENT

EXERCICE 2011

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont le total est de 947 381.69 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 993 359.79 euros et dégageant un bénéfice de 11 981.40 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes, pages 1 à 6, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec la réglementation en vigueur et en particulier avec les règlements publiés par le Comité de Réglementation Comptable (CRC), notamment le Plan Comptable Général (Règlement CRC 99-03 modifié).

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués correctement :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'activité,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes, hormis la nouvelle réglementation relative aux actifs immobilisés,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus. L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation corporelle est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les charges financières liées à l'acquisition ou à la production d'une immobilisation ne sont pas intégrées dans le coût d'entrée de l'immobilisation.

N'ayant procédé à aucune acquisition ayant donné lieu au paiement de droits de mutation, honoraires, frais d'acte, la société n'a pris aucune option quant à la comptabilisation de ces frais.

Les immobilisations sont amorties en tenant compte de leur durée de vie prévue.

L'association n'a procédé à aucune décomposition de ces immobilisations

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'exploitations

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dès la décision d'octroi, et rattachées à l'exercice en fonction des dépenses par type d'action n 2011.

Le budget actions alloué par le Conseil Général pour les actions 2011 s'élevait à 221 500 €. se décomposant comme suit :

- « Développement des entreprises et des territoires » :	35 393.82 €
- « Attractivité et implantation » :	47 633.90 €
- « Filière et compétitivité » :	7 377.93 €
- « Promotion et communication » :	106 282.73 €
- « International, coopération décentralisée et export »	24 822.62 €

TOTAL	221 500.00 €

Le budget « communication » a connu un dépassement de 8 046.96€ pour un montant total de 114 329.69€. L'écart a été couvert par le budget de fonctionnement (total action 229 546.96€).

Informations complémentaires.

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, il est attiré l'attention sur les points suivants :

Les méthodes comptables et dévaluation n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

Engagement hors bilan : caution solidaire de la banque à hauteur de 5 000€.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du DIF s'élève à 701 heures.

L'effectif de l'Association au 31/12/2011 s'élève à 10 salariés

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'association en matière de départ à la retraite de ses salariés sont comptabilisés dans les comptes au 31/12/2011 : 223 140.00€

Les probabilités prises en compte sont les suivantes :

- taux de charges sociales : 55%
- taux d'actualisation : 3%
- turn over : faible
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- augmentation des salariés : +2% constant
- convention CNER applicable pour les secrétaires généraux et cadres entrés avant le 08/03/1999 et convention UCAR applicable aux non cadres et aux secrétaires généraux et cadres entrés après le 08/03/1999 dans l'association.

ANALYSE DES RESULTAT

Le résultat courant avant impôt est positif pour 11 981.40€ contre 30 289€ pour 2010

Après imputation de ces opérations, il ressort un excédent net comptable de 11 981.40€ pour l'exercice 2011.

PRODUIT A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans postes suivants du bilan	MONTANTS
- Divers produits à recevoir	3 071.70
TOTAL	3 071.70

CHARGES A PAYER

Montant des charges a payer inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANTS
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 494.75
- Dettes fiscales et sociales	111 690.26
- Autres dettes (Subvention à reverser)	0.00
TOTAL	154 185.01

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Montant des charges et produits constatés d'avance	CHARGES	PRODUITS
- Charges /Produits d'exploitation	3 872.13	
TOTAL	3 872.13	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant début exercice	Acquisition	Cession	Montant fin exercice
- Logiciels informatiques	26 980.29	750.06		28 230.23
- Matériel de transport	10 689.43			10 689.43
- Installation	13 003.08			13 003.08
- Matériel de bureau informatique	53 089.20			53 089.20
- Mobilier	40 846.37			40 846.37
- Site internet	37 195.60			37 195.60
TOTAL	181 803.97	750 06		182 554.03

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début exercice	dotation	Reprise	Montant fin exercice
- Logiciels informatiques	25 371 .00	1 172.85		26 543.85
- Matériel de transport	10 689.43			10 689.43
- Installation	10 617.75	1 923.83		12 541 58
- Matériel de bureau informatique	44 714.80	4 726.04		49 440 84
- Mobilier	39 266.03	938.33		40 204.36
- Site internet	37 195.60			37 195.60
TOTAL	167 854.61	8 761.05		176 615.66

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début exercice	Dotation	Reprise	Montant fin exercice
- Indemnités IDR	205 653.00	17 487.00		223 140.00
TOTAL	205 653 00	17 487.00		223 140.00

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	début exercice	Affectation du résultat	fin exercice
Fonds associatifs	170 539.99		170 539.99
Autres réserves	0.00		0.00
Report à nouveau	357 246.39	30 288.90	387 535.29
Résultat N-1	0.00	0.00	
Résultat en instance d'affectation			11 981.40
TOTAL	558 075.28		570 056.68

In Extenso

ORNE DEVELOPPEMENT

25 Boulevard de Strasbourg
61000 - ALENCON

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

ALENCON, le 16 Mai 2012
Commissaire aux comptes
IN EXTENSO SOCOGEC

Sébastien RETAUX

